



Compétences des pharmaciens en oncologie au Canada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et renseignements généraux	3
Définitions	3
Objectif.....	4
Méthodologie	4
Application des <i>compétences</i>	5
Hypothèses et points de clarté.....	6
Résumé des cinq piliers de <i>compétences</i>	6
Remerciements	7
Pilier 1: Pratique professionnelle en soins du cancer	8
Pilier 2: Connaissance du cancer et de sa prise en charge	11
Pilier 3: Utilisation sûre et appropriée de la pharmacothérapie anticancéreuse et la pharmacothérapie pour les soins de soutien	15
Pilier 4: Soins axés sur la personne en oncologie clinique	18
Pilier 5: Promotion de la santé et défense des intérêts	22
Annexe.....	25

Introduction et renseignements généraux

L'Association canadienne de pharmacie en oncologie (ACPhO) est une organisation professionnelle dirigée par ses membres, dont la mission est d'appuyer et faire progresser la pratique de la pharmacie en oncologie au Canada.

L'ACPhO est un chef de file reconnu de la pratique de la pharmacie en oncologie au Canada. L'association offre une plateforme aux pharmaciens en oncologie, et aux techniciens et assistants techniques en pharmacie en oncologie qui leur permet de collaborer, de partager des connaissances et d'améliorer leur expertise afin d'offrir une pharmacothérapie sûre et efficace, fondée sur les données probantes, aux patients atteints de cancer

En restant fidèles aux valeurs fondamentales de l'ACPhO – qualité, inclusion et responsabilité, collaboration et engagement, et avancement des connaissances et innovation, l'ACPhO est fière de présenter les **Compétences des pharmaciens en oncologie au Canada**. Ce document, dénommé *Les compétences* dans le texte ci-après, s'applique spécifiquement aux pharmaciens.

Définitions

Les termes suivants sont fréquemment utilisés dans Les compétences. Les définitions, déterminées par le groupe de travail aux fins de ce document, sont fournies ci-dessous :

- **Pharmacien en oncologie** – Pharmacien autorisé qui exerce dans un milieu qui offre des soins aux adultes ou aux enfants atteints de cancer et/ou qui fournit la pharmacothérapie pour le traitement des tumeurs solides (oncologie médicale et/ou oncologie gynécologique) et/ou des tumeurs du système hématopoïétique et des tissus lymphoïdes (hémopathies malignes).
- **Pratique de la pharmacie en oncologie** – Terme général qui englobe l'offre de services professionnels par les pharmaciens, les techniciens en pharmacie et/ou les assistants techniques en pharmacie (selon le champ d'exercice en vigueur dans les provinces et territoires) dans un milieu qui fournit des soins aux patients atteints de cancer.
- **Traitement anticancéreux** – Traitement du cancer à l'aide de moyens médicaux comme la chirurgie, la radiothérapie, les médicaments ou la greffe de cellules souches.
- **Pharmacothérapie anticancéreuse** – Traitement du cancer à l'aide de médicaments. Elle inclut tous les types de **médicaments** à visée antinéoplasique (y compris la mobilisation et le conditionnement des cellules), notamment : chimiothérapie (agents cytotoxiques), traitements ciblés à l'aide de petites molécules, anticorps monoclonaux, thérapie cellulaire CAR-T, thérapies par activation des lymphocytes T, agents modulateurs immunitaires et hormonothérapies.
- **Soins de soutien** – Tout soin (non pharmacologique ou pharmacologique) visant à améliorer la qualité de vie en prévenant ou en traitant les symptômes du cancer ou les effets secondaires causés par les traitements anticancéreux.

- **Pharmacothérapie pour les soins de soutien** – Intervention pharmacologique visant à améliorer la qualité de vie en prévenant ou en traitant les symptômes du cancer ou les effets secondaires causés par les traitements anticancéreux.
- **Pharmacothérapie liée au cancer** – Pharmacothérapie qui comprend la pharmacothérapie anticancéreuse et la pharmacothérapie pour les soins de soutien.
- **Évaluation de la pharmacothérapie** – Processus selon lequel un pharmacien évalue efficacement les ordonnances de médicaments ou de traitements pour s'assurer que le traitement prescrit est indiqué, efficace, sans danger et accessible pour un patient. Un traitement est accessible lorsque le patient peut raisonnablement y avoir accès et qu'on ne s'attend pas à rencontrer des obstacles à l'observance du traitement.

Objectif

Les *compétences* décrivent **les connaissances, les aptitudes et les attitudes** requises chez les pharmaciens en oncologie au Canada. Ce document fournit une orientation dans le but d'optimiser la pratique des pharmaciens en oncologie en tenant compte des aspects uniques de la pharmacothérapie anticancéreuse, de la pharmacothérapie pour les soins de soutien et des besoins particuliers des personnes atteintes de cancer en matière de soins médicamenteux.

Méthodologie

Un groupe de travail pancanadien constitué de pharmaciens en oncologie dotés d'une vaste expérience diversifiée en oncologie et qui sont membres de l'ACPhO a été créé en 2021. Des documents et des publications provenant de l'extérieur du Canada et dont l'objectif était de décrire les compétences des pharmaciens en oncologie, de même que des documents clés publiés au Canada portant sur les compétences générales en pharmacie et les soins de santé, ont été recueillis et distribués au groupe de travail (voir l'annexe 1). Chaque membre du groupe de travail a passé en revue ces documents afin d'y puiser des idées pour en dégager des compétences pancanadiennes pour les pharmaciens en oncologie en explorant le contexte actuel de la pratique. Un consensus a été établi autour de cinq thèmes, désignés comme les **cinq piliers** : 1) Pratique professionnelle en soins du cancer; 2) Connaissance du cancer et de sa prise en charge; 3) Utilisation sûre et appropriée de la pharmacothérapie anticancéreuse et de la pharmacothérapie pour les soins de soutien; 4) Soins axés sur la personne en oncologie clinique; et 5) Promotion de la santé et défense des intérêts.

Dans le cadre d'un processus de collaboration itératif, le groupe de travail a élaboré un inventaire des compétences pour chacun des cinq piliers. Chaque compétence définit un domaine de connaissance, une aptitude ou une attitude qui doivent être maîtrisés par les pharmaciens en oncologie au Canada selon ce qui a été convenu par le groupe. Chaque compétence fondée sur la connaissance est suivie d'une description qui explique les composantes et/ou le niveau d'expertise à atteindre. De même, chaque aptitude ou attitude est suivie d'une description des comportements, actions et/ou capacités exigés de manière constante. Ce processus a reposé sur des discussions approfondies dont l'objectif était d'établir un consensus parmi les membres du groupe de travail.

Après avoir établi un consensus au sein de du groupe de travail, une version provisoire du document a été rédigée et distribuée à des pharmaciens sélectionnés membres de l'ACPhO ayant une vaste expérience en oncologie, provenant de diverses régions et occupants des postes divers, pour recueillir leurs commentaires. Ces commentaires ont été examinés par le groupe de travail et intégrés au document lorsque jugés pertinents. Une deuxième ébauche a ensuite été distribuée aux pharmaciens membres de l'ACPhO pour recueillir leurs commentaires à l'aide d'un questionnaire. Leurs réponses ont fait l'objet d'un examen attentif par le groupe de travail, qui a ensuite élaboré la version finale du document.

Application des *compétences*

Les *compétences* constituent un cadre que nous souhaitons appliquer au champ d'exercice des pharmaciens en oncologie au Canada; elles ne visent pas à remplacer les normes de pratique ou les lois en vigueur dans les diverses provinces ou territoires ni à empiéter sur ces dernières. Les exigences relatives aux permis d'exercice et à la pratique éthique doivent toujours être respectées.

Le groupe de travail reconnaît que certains établissements (ou mi-lieux d'exercice) pourraient ne pas être en mesure de fournir le soutien et les ressources nécessaires pour appliquer ce cadre à tout le champ d'exercice des pharmaciens à l'heure actuelle. Il est important de souligner que le groupe de travail reconnaît que le champ d'exercice du pharmacien diffère selon les provinces et territoires au Canada, et que le rôle du pharmacien en oncologie peut varier entre les établissements ou au sein d'un même établissement. Par exemple, si certains pharmaciens en oncologie se concentrent sur les soins interdisciplinaires proactifs, d'autres s'affairent à réviser ou à exécuter les ordonnances de la pharmacothérapie anticancéreuse, tandis que d'autres se concentrent sur l'innocuité, la recherche ou les initiatives d'amélioration de la qualité. En conséquence, le contenu des cinq piliers pourrait ne pas être représentatif de la pratique de tous les pharmaciens en oncologie. En fin de compte, le groupe de travail a opté pour une approche exhaustive dans la compilation des connaissances, des aptitudes et des attitudes requises chez les pharmaciens en oncologie au Canada, de façon à couvrir la grande variété des milieux dans lesquels ils exercent et des rôles qu'ils assument.

L'expérience du pharmacien peut aussi avoir une incidence sur la façon dont Les *compétences* sont utilisées. Dans le cas de ceux qui sont nouveaux dans le domaine de l'oncologie, Les *compétences* peuvent servir de guide pour accroître leurs connaissances et leur expertise. Les pharmaciens plus expérimentés y trouveront matière à s'autoévaluer ainsi que des occasions d'améliorer leurs connaissances, de perfectionner leurs *compétences* ou de réévaluer certaines perspectives bien ancrées. Les pharmaciens de tous niveaux pourront tirer parti du document Les *compétences* pour cerner des domaines d'intérêt sur le plan professionnel et éducatif. De plus, Les *compétences* peuvent servir de documentation de soutien aux pharmaciens en oncologie qui revendiquent des améliorations dans les centres de cancérologie, aux politiques, et plus largement, dans le système de santé public. Pour les administrateurs des soins de santé et les dirigeants de pharmacies, Les *compétences* pourront aider à élaborer des programmes et répondre aux attentes du personnel. Les éducateurs pourront quant à eux utiliser ce document comme ressource pour élaborer des programmes de formation et des plans éducatifs.

Hypothèses et points de clarté

Les points suivants visent à faciliter l'interprétation du contenu de ce document :

1. Tous les pharmaciens sont tenus de respecter le code de déontologie et les normes de pratique en vigueur dans leur province ou territoire et d'y adhérer. En conséquence, Les *compétences* ne visent pas à remplacer les documents existants qui régissent et règlementent la profession. Elles visent plutôt à servir d'orientation supplémentaire aux pharmaciens en oncologie afin qu'ils puissent fournir les meilleurs soins possibles aux personnes atteintes d'un cancer.
2. Même si ce document a été élaboré pour un public pancanadien, il faut tenir compte des lois de chaque province et territoire et des variations entre celles-ci, de même que des variations d'un établissement à l'autre, et s'assurer que les compétences sont appliquées en conséquence.
3. Tout au long de ce document, vous trouverez de nombreux exemples qui vous aideront à contextualiser les diverses compétences. Ces exemples ne reflètent pas l'intégralité des scénarios ou des contextes existants pour chaque compétence.
4. À certains égards, il y a chevauchement entre les compétences associées au 3e pilier (utilisation sûre et appropriée de la pharmacothérapie anticancéreuse et des soins de soutien) et au 4e pilier (soins axés sur la personne en oncologie clinique). L'intention est de fournir aux pharmaciens en oncologie des conseils concernant les compétences associées à l'offre de services de pharmacie essentiels (3e pilier) et les compétences additionnelles associées aux activités cliniques de soins aux patients (4e pilier).
5. Certaines compétences sont accompagnées du qualificatif « avancé ». Dans ce cas, les attentes liées à la compétence passent au niveau supérieur. Une connaissance avancée pourrait ainsi être synonyme d'expertise et éventuellement indiquer une spécialisation.
6. Des initiatives à visée éducative pourraient être mises en œuvre pour aider les membres à acquérir Les *compétences*. Les *compétences* ne visent cependant pas à fournir des certifications ou des accréditations.

Summary of the Five Competency Pillars

Pilier 1	Pratique professionnelle en soins du cancer
Pilier 2	Connaissance du cancer et de sa prise en charge
Pilier 3	Utilisation sûre et appropriée de la pharmacothérapie anticancéreuse et de la pharmacothérapie pour les soins de soutien
Pilier 4	Soins axés sur la personne en oncologie clinique
Pilier 5	Promotion de la santé et défense des intérêts

Remerciements

Le groupe de travail sur les compétences des pharmaciens en oncologie de l'ACPhO était formé des membres suivants : Tina Crosbie (présidente), Tara Leslie, Laura Minard, Scott Simpson et Danica Wasney. Le soutien à la gestion du projet a été fourni par Jordyn Smith de l'agence LSD The Agency. Les commentaires initiaux ont été recueillis auprès de Nadine Glynn, Vincent Ha, Joanne Houlihan, Alex Martinson, Lynne Nakashima, Uzo Onochie-Roy, Jonathan Stevens et Pamela Yafai. D'autres commentaires ont ensuite été recueillis par l'intermédiaire d'un questionnaire soumis aux membres de l'ACPhO. L'ensemble des commentaires reçus a été pris en compte à chaque étape de la révision. Nous saluons le temps et les efforts consacrés à l'élaboration de ce document et au processus de consultation, qui ont été fort précieux.

Compétences des pharmaciens en oncologie au Canada

Pilier 1 : Pratique professionnelle en soins du cancer

RÉSUMÉ

1.1	Incarner le professionnalisme
1.2	Communiquer efficacement
1.3	Consigner les activités conformément aux exigences professionnelles et des établissements
1.4	Répondre de façon satisfaisante aux demandes de renseignements sur les médicaments
1.5	Démontrer un engagement à l'égard de la maîtrise de la pratique
1.6	Faire preuve de leadership
1.7	Favoriser la collaboration avec les membres de l'équipe soignante
1.8	Favoriser une culture axée sur la sécurité des patients

1.1 Incarner le professionnalisme

- Adopter des comportements professionnels.
 - Faire preuve de conscience de soi.
 - Démontrer sa capacité de s'autogérer et de gérer ses interactions avec les autres.
 - Être responsable de ses actions et de ses décisions.
 - Maintenir des limites professionnelles appropriées.
 - Adhérer à des normes éthiques élevées.
- Assumer ses responsabilités
 - Exercer dans un champ de pratique approprié.
 - Respecter les lois et les exigences réglementaires de l'exercice de la pharmacie.
 - Repérer et gérer les situations de conflit d'intérêts.
- Avoir une attitude professionnelle
 - Faire preuve de respect, d'empathie, de compassion et d'inclusion dans les paroles et les actes.
 - Revendiquer l'élimination des iniquités en santé et des effets de celles-ci sur l'incidence, la prévention et l'évolution du cancer, et prendre des mesures en conséquence.
 - Revendiquer l'élimination de la discrimination (p. ex., fondée sur la culture, la race, la religion, l'âge, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, les capacités, les affections concomitantes, la stigmatisation, la santé mentale, la toxicomanie ou la situation financière), et prendre des mesures en conséquence.

1.2 Communiquer efficacement

- Communiquer clairement et respectueusement.
- Pratiquer l'écoute empathique.
- Adapter le style, la méthode et le moment de la communication afin d'optimiser la clarté des messages.
- Porter attention dans ses messages à l'étendue et à la profondeur du contenu transmis.
- Prendre les mesures appropriées pour confirmer que le message a été reçu et compris comme prévu.
- Dans le cadre d'une formation, tenir compte de la variété des styles d'apprentissage et des préférences de vos collègues, des patients ou des partenaires de soins.
- Utiliser des ressources de traduction fiables, au besoin.

1.3 Consigner les activités conformément aux exigences professionnelles et des établissements

- Veiller à consigner de façon précise, complète et en temps opportun toutes les activités de soins aux patients.
- Consigner la charge de travail des pharmaciens conformément aux exigences de l'établissement.
- Démontrer son engagement à optimiser l'efficacité de la consignation.
- Veiller à ce que la consignation des activités facilite la transmission de l'information concernant les soins actuels/futurs aux patients.

1.4 Répondre de façon satisfaisante aux demandes de renseignements sur les médicaments

- Clarifier la question au besoin.
- Utiliser les ressources appropriées pour éclairer la réponse.
- Formuler une réponse fondée sur des données probantes qui tient compte des facteurs liés au patient (le cas échéant).
- Communiquer efficacement la réponse par écrit ou verbalement, ou les deux, selon le cas.
- Consigner la réponse, s'il y a lieu.

1.5 Démontrer un engagement à l'égard de la maîtrise de la pratique

- Cerner et combler les lacunes sur le plan des connaissances ou des compétences par l'autoréflexion et la rétroaction.
- Participer aux activités de perfectionnement professionnel et de développement personnel continu.
- S'efforcer continuellement d'optimiser le flux de travail et l'efficacité dans les tâches assignées.
- Hiérarchiser les tâches et gérer son temps de manière appropriée.

1.6 Faire preuve de leadership

- Soutenir et favoriser l'éducation et le développement d'autrui (p. ex., par le mentorat, l'enseignement et le préceptorat).
- Favoriser un travail d'équipe qui encourage la confiance et la collaboration.
- Gérer et déléguer de façon appropriée.
- Repérer et organiser de manière proactive les occasions d'améliorer l'efficacité de la pratique.
- Déterminer les moments où des changements au système sont nécessaires, prendre l'initiative d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'amélioration et évaluer les résultats.
- Soutenir les organisations professionnelles liées au cancer et, dans la mesure du possible, envisager d'en devenir membre et/ou bénévole.
- Revendiquer l'élaboration et la mise en œuvre et le respect de procédures opérationnelles conformes aux normes des organismes d'agrément.

1.7 Favoriser la collaboration avec les membres de l'équipe soignante

- Reconnaître le patient et l'inclure comme membre de son équipe soignante.
- Établir et maintenir des relations professionnelles intra- et interdisciplinaires.
- Clarifier les rôles en comprenant le rôle du pharmacien en oncologie et ceux des autres professions au sein de l'équipe soignante intra- et interdisciplinaire afin d'atteindre les objectifs des patients.
- Favoriser un climat de confiance, d'inclusion et de fiabilité au sein d'une équipe.
- Collaborer avec d'autres pharmaciens et professionnels de la santé pour s'assurer que les patients reçoivent les meilleurs soins possibles.

1.8 Favoriser une culture axée sur la sécurité des patients

- Respecter les stratégies de réduction des risques et de prévention des erreurs des établissements.
- Signaler les erreurs ou les quasi-incidents pour faciliter l'apprentissage et renforcer la sécurité des patients.
- Se porter à la défense d'un milieu de pratique qui met l'accent sur l'équité, la responsabilité et l'apprentissage face aux erreurs humaines et aux défaillances du système, et y contribuer.

Pilier 2 : Connaissance du cancer et de sa prise en charge

RÉSUMÉ

2.1	Maintenir sa connaissance de la terminologie du cancer
2.2	Maintenir les connaissances sur l'étiologie, la physiopathologie, le tableau clinique et l'incidence du cancer
2.3	Maintenir ses connaissances sur les facteurs de risque de cancer, et la prévention et le dépistage du cancer
2.4	Maintenir l'expertise en pharmacothérapie anticancéreuse
2.5	Maintenir une expertise en soins de soutien et en prise en charge des effets toxiques
2.6	Maintenir une connaissance des résultats relatifs à la santé en fonction du type de cancer et des facteurs liés aux patients
2.7	Maintenir une connaissance de la littérature médicale sur les médicaments et les essais cliniques liés au cancer
2.8	Maintenir une connaissance des stratégies visant à optimiser la santé pendant la survie
2.9	Maintenir une connaissance des déterminants sociaux de la santé (DSS) et des inégalités en santé et de leur incidence sur l'issue du cancer

2.1 Maintenir sa connaissance de la terminologie du cancer

- Maintenir la connaissance de la terminologie courante utilisée en oncologie (p. ex., visée curative, adjuvant, néoadjuvant, prolongation de la vie, soins palliatifs, soins de soutien, maladie métastatique, qualité de vie, survie sans progression, survie globale).

2.2 Maintenir les connaissances sur l'étiologie, la physiopathologie, le tableau clinique et l'incidence du cancer

- Décrire l'étiologie, la physiopathologie et l'incidence des divers cancers.
- Reconnaître les symptômes liés au cancer et les changements qui peuvent être le signe d'une nouvelle maladie, d'une régression de la maladie ou d'une progression de la maladie.

2.3 Maintenir ses connaissances sur les facteurs de risque de cancer, et la prévention et le dépistage du cancer

- Expliquer les facteurs de risque pharmacologiques, biologiques, génétiques et environnementaux du cancer.
- Décrire les stratégies de prévention du cancer et expliquer les recommandations fondées sur les données probantes et les lignes directrices des provinces et territoires (p. ex., immunisation contre le cancer, limitation de l'exposition au tabac et à la fumée secondaire, limitation de la consommation d'alcool, protection solaire).
- Décrire les programmes de dépistage du cancer et expliquer les recommandations fondées sur les données probantes et les lignes directrices de chaque province et territoire.

2.4 Maintenir l'expertise en pharmacothérapie anticancéreuse

- Maintenir une connaissance avancée des classes de médicaments anticancéreux, de leurs modes d'action respectifs et des associations courantes de médicaments anticancéreux qui peuvent être utilisées.
- Maintenir une connaissance avancée des indications et des contre-indications des médicaments anticancéreux.
- Maintenir une connaissance avancée du dosage des médicaments anticancéreux (p. ex., éventail des doses, calcul de la dose, ajustement posologique).
- Maintenir une connaissance avancée des voies d'administration appropriées des médicaments anticancéreux (p. ex., intraveineuse, intrapéritonéale, sous-cutanée, intrathécale, intramusculaire, orale, topique).
- Maintenir une connaissance avancée des pratiques sécuritaires en ce qui concerne la préparation, la manipulation, la compatibilité, les processus de mélange, la distribution et l'administration des médicaments anticancéreux.
- Maintenir une connaissance avancée des normes des établissements ainsi que des normes nationales et mondiales en matière d'innocuité des médicaments dangereux.
- Maintenir une connaissance avancée des propriétés pharmacodynamiques et pharmacocinétiques des médicaments anticancéreux.
- Maintenir une connaissance avancée des principes pharmacogénomiques, y compris les biomarqueurs prédictifs, relatifs aux médicaments anticancéreux.
- Maintenir une connaissance avancée des principes des schémas thérapeutiques comportant plusieurs médicaments, y compris en ce qui concerne leur conception (associations, calendrier, durée), la justification de leur emploi, leurs bienfaits/synergies, leurs effets toxiques et les mécanismes de résistance potentiels.
- Maintenir une connaissance avancée des mécanismes et de la prise en charge des interactions médicamenteuses courantes liées à la pharmacothérapie anticancéreuse (p. ex., pathophysiologie de l'allongement du QTc, modification du risque hémorragique ou de coagulation, absorption dépendante du pH, induction/inhibition des enzymes métaboliques).
- Maintenir une connaissance avancée de la surveillance thérapeutique des médicaments en oncologie (p. ex., méthotrexate, asparaginase).

2.5 Maintenir une expertise en soins de soutien et en prise en charge des effets toxiques

- Se tenir au courant des lignes directrices et des pratiques exemplaires en matière de soins de soutien et de prise en charge des effets toxiques dans son milieu de pratique en oncologie.
- Décrire l'étiologie, la physiopathologie, les signes/symptômes et les stratégies de prévention, et maintenir une connaissance avancée des stratégies de traitement, des complications courantes et graves associées au cancer et des effets indésirables des médicaments anticancéreux, tels que :
 - myélosuppression, neutropénie fébrile, infections liées au cancer, saignements et thromboembolie veineuse;
 - nausées et/ou vomissements induits par des agents antinéoplasiques et autres effets toxiques gastro-intestinaux (p. ex., mucosite, œsophagite, stomatite, diarrhée, constipation);
 - effets toxiques sur les organes associés à la pharmacothérapie (p. ex., néphrotoxicité, cardiotoxicité, hépatotoxicité, neurotoxicité);
 - effets toxiques dermatologiques et trichologiques associés à la pharmacothérapie anticancéreuse (p. ex., éruptions cutanées liées aux inhibiteurs de la tyrosine kinase, érythrodysesthésie palmoplantaire, alopecie);

- effets indésirables à médiation immunitaire (p. ex., endocrinopathies, effets toxiques de nature inflammatoire, effets rhumatologiques;
 - fatigue et insomnie;
 - réactions liées à l'injection et réactions d'hypersensibilité;
 - infertilité;
 - urgences oncologiques, y compris : syndrome de la veine cave supérieure, syndrome de lyse tumorale, compression de la moelle épinière et hypercalcémie d'origine tumorale; et
 - effets toxiques tardifs, comme les tumeurs malignes secondaires.
- Maintenir des connaissances avancées en pharmacothérapie pour les soins de soutien particuliers et/ou avancés applicables à sa propre pratique (p. ex., nausées et/ou vomissements induits par la radiothérapie, syndrome de libération de cytokines, syndrome de neurotoxicité associé aux cellules immunitaires effectrices, maladie du greffon contre l'hôte, syndrome d'obstruction sinusoidale, prise en charge de l'épilepsie, survie, prise en charge de la douleur, soins de fin de vie).
 - Maintenir la connaissance des vaccins recommandés et des délais d'administration pour les patients qui doivent recevoir, qui reçoivent ou qui ont reçu un traitement anticancéreux.

2.6 Maintenir une connaissance des résultats relatifs à la santé en fonction du type de cancer et des facteurs liés aux patients

- Comprendre la progression du cancer, y compris : histologie, pathologie, grade, stade et étendue afin de déterminer le pronostic.
- Décrire les différents objectifs du traitement anticancéreux (p. ex., maîtrise des symptômes, soins palliatifs, prolongation de la vie, guérison).
- Comprendre les facteurs liés à la maladie et aux patients qui contribuent à l'atteinte d'objectifs thérapeutiques réalistes.

2.7 Maintenir une connaissance de la littérature médicale sur les médicaments et les essais cliniques liés au cancer

- Appliquer les principes de la médecine factuelle dans la prise de décisions cliniques pour les patients atteints de cancer.
- Participer à l'évaluation critique de la recherche et de la littérature en pharmacothérapie anticancéreuse.
- Apprécier les aspects uniques de la recherche en oncologie, comme le plan des études, les paramètres d'évaluation (p. ex., survie sans progression [SSP]), survie globale [SG], qualité de vie, taux de réponse) et les défis liés au recrutement de patients.

2.8 Maintenir une connaissance des stratégies visant à optimiser la santé pendant la survie

- Maintenir ses connaissances sur les soins aux survivants et les recommandations fondées sur des données probantes pour le maintien de la santé à long terme après le cancer.
- Comprendre l'impact des mesures pharmacologiques (médicaments sur ordonnance, médicaments en vente libre, produits de santé naturels, suppléments), des mesures non pharmacologiques et de la médecine intégrative (y compris les thérapies complémentaires et alternatives) sur la santé à long terme, y compris l'évolution du cancer, tout en respectant les croyances et les valeurs individuelles.
- Comprendre l'incidence des facteurs sociaux (p. ex., alimentation, exercice, consommation d'alcool, tabagisme, consommation de drogues à des fins récréatives) sur la santé à long terme, y compris l'issue du cancer.
- Maintenir une connaissance des organisations locales, régionales et nationales offrant du soutien aux patients atteints de cancer et/ou à leurs partenaires de soins tout au long de leur parcours de soins.

2.9 Maintenir une connaissance des déterminants sociaux de la santé (DSS) et des inégalités en santé et de leur incidence sur l'issue du cancer

- Acquérir et maintenir une connaissance des DSS et des inégalités en santé propres aux patients et de leur influence sur les résultats des patients (p. ex., région géographique, étendue des systèmes de soutien, situation financière, toxicomanie, déficience intellectuelle, fonction cognitive, race, culture, identité de genre, orientation sexuelle).
- Se tenir au courant de la recherche et de la littérature scientifique sur le lien entre les DSS et les inégalités en matière d'incidence du cancer, d'accès aux soins et aux traitements contre le cancer et d'issue du cancer.
- Démontrer un engagement continu à l'égard de l'amélioration des connaissances des pharmaciens concernant l'équité et la littératie en santé, les populations mal desservies, l'inclusion, l'accessibilité, de DSS et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Pilier 3: Utilisation sûre et appropriée de la pharmacothérapie anticancéreuse et des soins de soutien

RÉSUMÉ

3.1	Recueillir les renseignements appropriés requis pour l'évaluation de la pharmacothérapie liée au cancer
3.2	S'assurer que le plan de pharmacothérapie lié au cancer est indiqué et approprié
3.3	Veiller à ce que le médicament, la dose, la préparation et le calendrier d'administration soient réputés efficaces pour atteindre les résultats liés au cancer attendus
3.4	Veiller à ce que le médicament lié au cancer, la dose, la préparation et le calendrier d'administration soient réputés sans danger
3.5	Évaluer si le médicament lié au cancer est raisonnablement accessible
3.6	Optimiser l'observance de la pharmacothérapie liée au cancer par les patients
3.7	Assurer le suivi et l'évaluation continus par le pharmacien, s'il y a lieu
3.8	S'assurer que les normes de sécurité sont maintenues lors de la préparation, la distribution, la délivrance et l'administration de pharmacothérapies anticancéreuses

3.1 Recueillir les renseignements appropriés requis pour l'évaluation de la pharmacothérapie liée au cancer

- Prendre connaissance du diagnostic lié au cancer et des facteurs importants pour la médecine personnalisée.
- Obtenir le meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP).
- Effectuer une évaluation des allergies.
- Contribuer au bilan comparatif des médicaments aux points de transition appropriés du patient.
- Obtenir les résultats des examens initiaux appropriés et des évaluations médicales effectuées par les fournisseurs de soins (p. ex., examen physique, épreuves de laboratoire, imagerie diagnostique, ECG).
- Recueillir des renseignements sur les antécédents médicaux, les traitements anticancéreux antérieurs, la pharmacogénomique, les antécédents sociaux, les objectifs du traitement et des soins, selon le cas et les disponibilités.

3.2 S'assurer que le plan de pharmacothérapie lié au cancer est indiqué et approprié

- Lors de l'examen des ordonnances de médicaments liés au cancer, tenir compte des éléments suivants :
 - Données probantes relatives à l'indication (p. ex., approbation de Santé Canada, recommandations de lignes directrices, essais cliniques, etc.).
 - Maladie du patient (p. ex., diagnostic, stadification, indice fonctionnel, traitements antérieurs).
 - Âge du patient (p. ex., enfant, adolescent, jeune adulte, personne âgée)
 - Biomarqueurs prédictifs, facteurs pronostiques et marqueurs, selon les cas.
 - Objectifs thérapeutiques du patient et visée thérapeutique (p. ex., traitement curatif, visant à prolonger la vie, palliatif).

- Facteurs liés aux patient concernant les déterminants sociaux de la santé (DESS).
- Pertinence de l'ensemble des ordonnances (p. ex., pré-imprimée, électronique) fournies par le prescripteur.

3.3 Veiller à ce que le médicament, la dose, la préparation et le calendrier d'administration soient réputés efficaces pour atteindre les résultats liés au cancer attendus

- Lors de l'examen des ordonnances de la pharmacothérapie liée au cancer, tenir compte des éléments suivants :
 - Efficacité thérapeutique du médicament et de la dose fondée sur des données probantes, la maladie et les facteurs propres au patient (p. ex., fonction rénale, fonction hépatique).
 - Voie d'administration ou présentation la plus appropriée.
 - Pertinence de la durée du cycle ou de l'intervalle écoulé depuis le dernier traitement.
 - Possibilités d'améliorer l'efficacité avec un traitement de soutien approprié.
 - Prévention de la réduction de l'efficacité en raison d'interactions avec les médicaments pris à domicile par le patient (p. ex., sur ordonnance, sans ordonnance, médicaments complémentaires).
 - Réponse attendue au traitement (p. ex., tests diagnostiques, examens d'imagerie, tests moléculaires).

3.4 Veiller à ce que le médicament lié au cancer, la dose, la préparation et le calendrier d'administration soient réputés sans danger

- Lors de l'examen des ordonnances de pharmacothérapie liée au cancer, tenir compte des éléments suivants :
 - Éviter les contre-indications possibles en raison d'allergies, d'intolérances, d'affections concomitantes, d'administration concomitante de médicaments ou de traitements antérieurs (p. ex., exposition cumulative à l'anthracycline).
 - Éviter le risque excessif d'effets toxiques ou indésirables liés à l'état fonctionnel, aux affections concomitantes, au dysfonctionnement d'un organe, aux polymorphismes génétiques, à une tolérance à un traitement antérieur ou aux interactions avec des médicaments concomitants.
 - Éviter ou réduire au minimum les effets indésirables en veillant à ce que le traitement de soutien approprié soit prescrit.
 - S'assurer que l'intervalle approprié s'est écoulé depuis le traitement précédent en tenant compte des facteurs propres au patient et de sa tolérance.
 - S'assurer que la voie d'administration et la présentation sont sécuritaires (p. ex., la vincristine doit être administrée uniquement par voie i.v.).

3.5 Évaluer si le médicament lié au cancer est raisonnablement accessible

- Déterminer si le ou les médicaments liés au cancer sont remboursés par le régime public dans la province ou le territoire de résidence du patient.
- Explorer d'autres stratégies de financement lorsque cela est nécessaire et approprié (p. ex., programmes de soutien aux patients, programmes d'accès spécial, frais à déboursé par le patient).
- Tenir compte des préférences du patient, des obstacles à l'accès et des difficultés d'administration (p. ex., problème de déglutition, distance du centre de cancérologie, compréhension du traitement par le patient).
- Maintenir une sensibilisation aux obstacles institutionnels et aux ressources (p. ex., personnel, région géographique, finances et établissements) et/ou aux sources de soutien existantes (p. ex., niveaux de soins, personnel formé, soins de soutien appropriés).

3.6 Optimiser l'observance de la pharmacothérapie liée au cancer par les patients

- Encourager, surveiller et évaluer l'observance de la pharmacothérapie anticancéreuse et des soins de soutien.
- Déterminer les obstacles potentiels à l'observance (p. ex., déglutition difficile, âge précoce ou avancé, littératie en santé des patients, soutien limité des partenaires de soins).
- S'il y a lieu, proposer des stratégies visant à faciliter l'observance (p. ex., emballage favorisant l'observance, applications de rappel, alarmes, interactions avec les partenaires de soins).
- Tenir compte des besoins en matière de soutien, de la langue, de la sensibilité culturelle, des mesures d'accommodement et des préférences individuelles.

3.7 Assurer le suivi et l'évaluation continus par le pharmacien, s'il y a lieu

- Participer à l'évaluation de la pharmacothérapie à chaque nouvelle ordonnance de traitement, à chaque nouveau cycle de traitement subséquent, à la demande du patient, à la demande d'un fournisseur de soins de santé interprofessionnel ou lors d'un changement de circonstances qui remet en question la pertinence de la thérapie.
- Prendre les mesures appropriées pour procéder à des ajustements thérapeutiques (recommandations, aiguillage, consultation, adaptation ou prescription) chaque fois qu'une occasion d'améliorer l'efficacité, l'innocuité ou l'observance du traitement est déterminée.
- Collaborer avec les membres des équipes intra- et interprofessionnelles pour assurer la continuité des soins.

3.8 S'assurer que les normes de sécurité sont maintenues lors de la préparation, la distribution, la délivrance et l'administration de pharmacothérapies anticancéreuses

- Appuyer et respecter les normes de sécurité des établissements afin d'atténuer les expositions cytotoxiques, pour soi-même, les collègues, les patients et les partenaires de soins.
- Respecter les normes de pratique visant à optimiser la propreté et la stérilité lors de la préparation et la distribution de la pharmacothérapie.
- Respecter les normes de pratique visant à assurer la préparation et la délivrance de produits parentéraux stables et stériles.
- Respecter l'exactitude requise lors de la préparation du produit anticancéreux (p. ex., médicament, diluant, dose appropriés) et de sa distribution (p. ex., bon lieu de livraison).
- Respecter les normes de pratique en matière d'étiquetage des préparations anticancéreuses et des ordonnances (p. ex., nom du médicament, dose, date/heure de péremption).
- Former les personnes concernées sur l'administration et la mise au rebut sécuritaires des médicaments anticancéreux dans les établissements et dans la résidence ou l'établissement de soins d'un patient.

Pilier 4 : Soins axés sur la personne en oncologie clinique

RÉSUMÉ

4.1	Reconnaître que les personnes atteintes de cancer ont des caractéristiques, des valeurs et des besoins uniques en matière de santé
4.2	Établir et maintenir une relation professionnelle avec la personne atteinte de cancer et ses partenaires de soins
4.3	Recueillir des renseignements pertinents sur la prestation des soins aux patients
4.4	Évaluer les besoins du patient en matière de pharmacothérapie liée au cancer
4.5	Cerner les problèmes actuels et potentiels associés à la pharmacothérapie liée au cancer
4.6	Élaborer un plan de soins axé sur le patient pour répondre à ses besoins en matière de pharmacothérapie liée au cancer
4.7	Mise en œuvre et suivi du plan de soins
4.8	Éduquer, mobiliser et soutenir les patients et les partenaires de soins en matière de prise en charge du cancer
4.9	Prioriser l'équité en matière de santé, l'inclusion et l'accessibilité dans le cadre des activités de soins aux patients

4.1 Reconnaître que les personnes atteintes de cancer ont des caractéristiques, des valeurs et des besoins uniques en matière de santé

- Apprécier les expériences de vie, les convictions personnelles, les principes moraux et les normes culturelles qui sont propres au patient et qui façonnent ses perspectives et ses valeurs.
- Comprendre comment les traits de personnalité propres au patient peuvent influencer sur ses interactions avec les fournisseurs de soins de santé.
- Reconnaître que les divers degrés de résilience émotionnelle et de soutien social peuvent influencer sur la façon dont un patient compose avec un diagnostic de cancer.
- Explorer les intérêts individuels, les passions, les passe-temps et les loisirs qui égayent la vie d'un patient ou le réconfortent.
- Être conscient que la situation personnelle d'un patient peut contribuer à son inconfort ou à sa détresse.

4.2 Établir et maintenir une relation professionnelle avec la personne atteinte de cancer et ses partenaires de soins

- Communiquer le rôle du pharmacien en oncologie et la portée de celui-ci dans la prestation des soins aux patients.
- Établir des stratégies de communication appropriées en cas de questions ou de préoccupations.
- Décrire les responsabilités du pharmacien en oncologie, du patient et des partenaires de soins, selon le cas.
- Respecter l'autonomie du patient.
- Réduire au minimum les obstacles à l'établissement d'une relation efficace et de confiance entre le patient et le pharmacien.
- Respecter les limites professionnelles.

4.3 Recueillir des renseignements pertinents sur la prestation des soins aux patients

- Recueillir et organiser les renseignements pertinents sur le patient et ses antécédents, son diagnostic et son plan de traitement.
- Maintenir la connaissance des différentes sources de données existantes pour obtenir des renseignements spécifiques sur les patients et y accéder de manière appropriée, uniquement dans la mesure où cela est pertinent pour offrir des soins adéquats aux patients.

4.4 Évaluer les besoins du patient en matière de pharmacothérapie liée au cancer

- Évaluer les besoins du patient en matière de pharmacothérapie en examinant ses antécédents médicamenteux, son diagnostic et d'autres renseignements pertinents (p. ex., affections concomitantes, antécédents sociaux).
- Déterminer les objectifs thérapeutiques du patient et intégrer ses objectifs dans l'élaboration du plan de soins.
- Équilibrer les objectifs du patient en fonction d'attentes réalistes quant au traitement anticancéreux.
- Déterminer les besoins du patients en matière de soutien (p. ex., partenaires de soins, langue, culture, pratiques religieuses, accommodements, ethnicité, identité de genre, orientation sexuelle).
- Tenir compte des préférences, des connaissances, des compétences et des fonctions exécutives des patients.

4.5 Cerner les problèmes actuels et potentiels associés à la pharmacothérapie liée au cancer

- Évaluer la médication du patient et ses besoins en matière de pharmacothérapie liée au cancer afin de repérer les problèmes actuels et potentiels associés à la pharmacothérapie liée au cancer, en tenant compte des médicaments qu'il prend déjà à domicile, de la pharmacothérapie de soutien qu'il prend ou qui est prévue, du traitement anticancéreux prescrit/planifié, des produits de médecine complémentaire et parallèle et des produits de santé naturels qu'il prend, de ses allergies/intolérances, des affections dont il est atteint et des caractéristiques génomiques (le cas échéant). Les problèmes associés à la pharmacothérapie peuvent comprendre ce qui suit :
 - Indication des médicaments
 - Le patient reçoit un traitement médicamenteux inutile.
 - Le patient a besoin d'un traitement médicamenteux supplémentaire pour obtenir un résultat thérapeutique.
 - Efficacité des médicaments
 - Le patient reçoit un traitement médicamenteux inefficace ou dont l'efficacité n'est pas optimale compte tenu de ses besoins.
 - Le patient reçoit un traitement médicamenteux à une dose trop faible pour produire l'effet thérapeutique escompté.
 - Innocuité des médicaments
 - Le patient reçoit un traitement médicamenteux à une dose trop élevée.
 - Le patient éprouve un effet indésirable ou est exposé à un risque d'effet indésirable lié au traitement.
 - Interactions médicamenteuses
 - Interactions entre la pharmacothérapie liée au cancer et d'autres médicaments.
 - Interactions entre la pharmacothérapie liée au cancer et d'autres affections.
 - Interactions entre la pharmacothérapie liée au cancer et des produits de santé naturels.

- Accès aux médicaments ou observance du traitement
 - L'accès au médicament est difficile pour le patient (p. ex., disponibilité limitée, coût, région géographique).
 - Le patient est confronté à des défis relatifs à l'observance thérapeutique (p. ex., il préfère ne pas prendre le médicament, ne comprend pas bien les directives posologiques, a des troubles de la mémoire, éprouve des difficultés avec la forme pharmaceutique).

4.6 Élaborer un plan de soins axé sur le patient pour répondre à ses besoins en matière de pharmacothérapie liée au cancer

- Élaborer un plan de soins prioritaires en fonction des problèmes associés à la pharmacothérapie et des besoins du patient comprenant ce qui suit :
 - Solutions thérapeutiques de rechange raisonnables.
 - Recommandations qui tiennent compte des meilleures données probantes et des facteurs liés au patient, de ses valeurs et de ses préférences.
 - Paramètres et délais de surveillance appropriés et réalistes.
 - Plan de suivi approprié qui tient compte des préférences du patient et assure la continuité des soins.
- Adresser le patient à d'autres professionnels de la santé, au besoin.
- Prescrire des traitements anticancéreux et/ou des médicaments pour les soins de soutien de façon collaborative, en fonction du champ d'exercice et de la province ou du territoire.
- Formuler des recommandations concernant les vaccins et l'immunisation, s'il y a lieu.

4.7 Mise en œuvre et suivi du plan de soins

- Prendre des mesures pour s'assurer que le patient comprend le plan de soins (p. ex., objectif du traitement médicamenteux, nom des médicaments, posologie, mode et fréquence d'administration), les exigences en matière de surveillance et à quel moment il doit communiquer avec l'équipe soignante, tout en respectant son autonomie dans la prise en charge de sa santé.
- S'assurer que le patient détient les ordonnances appropriées.
- Faciliter la continuité des soins.
- Assurer un suivi auprès du patient et/ou des partenaires de soins.
- Réévaluer le patient et modifier le plan lorsque ses besoins en matière de pharmacothérapie anticancéreuse changent.

4.8 Éduquer, mobiliser et soutenir les patients et les partenaires de soins en matière de prise en charge du cancer

- S'efforcer d'interagir avec les patients dans un environnement propice à l'apprentissage (p. ex., peu de distractions, conversations face à face) qui respecte également la vie privée des patients.
- Tenir compte du moment opportun, de la littératie en santé et du niveau d'information que le patient souhaite recevoir.
- Éduquer le patient et les partenaires de soins au sujet du cancer et de la pharmacothérapie pour les soins de soutien (p. ex., avant, pendant et après le traitement).
- Reconnaître la façon dont le patient reçoit l'information fournie et s'adapter au besoin pour améliorer la diffusion du message prévu.
- Évaluer la compréhension des patients de leur pharmacothérapie, y compris l'administration, les attentes quant à l'efficacité, les effets secondaires (p. ex., y compris les stratégies de prévention et de prise en charge

par les autosoins) et l'autosurveillance.

- Évaluer la nécessité de réitérer l'information tout au long du traitement.
- Tenir compte des besoins de soutien et déterminer les modalités qui conviennent le mieux au patient.
- S'il y a lieu, fournir des renseignements écrits au patient qui sont conformes aux normes de l'établissement (p. ex., source digne de confiance et niveau de langage et de complexité appropriés).
- S'assurer que le patient sait comment joindre la pharmacie et/ou l'équipe soignante s'il a des questions.

4.9 Prioriser l'équité en matière de santé, l'inclusion et l'accessibilité dans le cadre des activités de soins aux patients

- Examiner comment les facteurs propres aux patients peuvent influencer sur l'issue du cancer (p. ex., étendue des systèmes de soutien, considérations financières, toxicomanie, déficience intellectuelle, difficultés cognitives, iniquités raciales, différences culturelles, pratiques religieuses, identités de genre, orientations sexuelles).
- Interagir avec les patients et l'équipe soignante en étant conscient des inégalités en santé, des déterminants sociaux de la santé et des populations mal desservies.
- Respecter les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et y donner suite.

Pilier 5 : Promotion de la santé et défense des intérêts

RÉSUMÉ

5.1	Faire progresser la pratique de la pharmacie en oncologie
5.2	Défendre la pleine étendue du champ d'exercice des pharmaciens en oncologie et y participer
5.3	Défendre les intérêts des patients et des partenaires de soins afin d'optimiser les résultats relatifs à la santé et le bien-être
5.4	Défendre des stratégies appropriées de prévention et de dépistage du cancer, et de réduction des risques
5.5	Défendre des stratégies visant à améliorer les résultats en matière de santé des populations mal desservies et de celles dont les connaissances en santé sont limitées
5.6	Défendre la viabilité économique de la pharmacothérapie liée au cancer
5.7	Défendre les considérations planétaires dans la pratique de la pharmacie en oncologie

5.1 Faire progresser la pratique de la pharmacie en oncologie

- Revendiquer l'accès à un pharmacien en oncologie pour toutes les personnes atteintes de cancer.
- Promouvoir la sensibilisation du public au rôle du pharmacien en oncologie.
- Défendre et promouvoir l'importance du rôle des pharmaciens en oncologie dans les résultats obtenus par des patients.
- Saisir les occasions de promouvoir le rôle des pharmaciens en oncologie au sein des établissements, du système de santé et de la société.
- Chercher des occasions de réseauter avec des médecins en oncologie pour établir des relations qui facilitent l'avancement de la pratique de la pharmacie en oncologie (p. ex., organismes professionnels sans but lucratif en oncologie).
- Soutenir l'avancement de la pratique des techniciens en pharmacie qui travaillent dans le domaine de l'oncologie.

5.2 Défendre la pleine étendue du champ d'exercice des pharmaciens en oncologie et y participer

- Obtenir et maintenir les autorisations de pratique supplémentaires conformément aux règlements des provinces et territoires.
- Prescrire, conserver, interrompre, reprendre, adapter et modifier les traitements anticancéreux et les médicaments de soutien connexes, selon les besoins du patient.
- Commander, recevoir et interpréter les résultats des tests de laboratoire, selon les besoins des patients et le champ d'exercice.
- Participer à des initiatives d'éducation par les pairs liées au cancer, à la formation des apprenants en oncologie et au mentorat des pharmaciens en oncologie.

- Diriger des projets de recherche sur le cancer, d'amélioration de la qualité et/ou d'assurance de la qualité, et/ou y participer.
- Participer à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre d'essais cliniques en oncologie.

5.3 Défendre les intérêts des patients et des partenaires de soins afin d'optimiser les résultats relatifs à la santé et le bien-être

- Écouter les patients lorsqu'ils expriment leurs besoins, leurs objectifs et leurs préférences individuels, et en faire la promotion auprès de l'équipe soignante, au besoin.
- Revendiquer un accès juste, équitable et rapide à un traitement anticancéreux approprié dont les bienfaits attendus (résultats positifs pour le patient) ont été soupesés en fonction des coûts.
- Promouvoir l'accès des patients et des partenaires de soins à un soutien plus large et à des services externes, au besoin (p. ex., soutien alimentaire et nutritionnel, services de transport, ressources psychosociales, groupes de soutien aux patients, groupes de soutien aux partenaires de soins, services en toxicomanie et en santé mentale).

5.4 Défendre des stratégies appropriées de prévention et de dépistage du cancer, et de réduction des risques

- Appuyer l'élaboration d'une politique de santé publique visant à réduire le risque de cancer et le fardeau de la maladie.
- Encourager et promouvoir les comportements de réduction des risques de cancer auprès des patients, des partenaires de soins et du grand public (p. ex., protection solaire, mise en forme, limitation de l'exposition au tabac et à la fumée de tabac, limitation de la consommation d'alcool, gestion du poids, optimisation de l'alimentation).
- Favoriser la sensibilisation et la participation des patients et du public aux programmes de dépistage du cancer.
- Encourager les gens à recevoir les vaccins destinés à prévenir le cancer appropriés, conformément aux calendriers recommandés.

5.5 Défendre des stratégies visant à améliorer les résultats en matière de santé des populations mal desservies et de celles dont les connaissances en santé sont limitées

- Reconnaître les injustices historiques et les constructions sociales qui désavantagent les patients en ce qui concerne l'accès équitable aux soins.
- Tenir compte des facteurs liés aux déterminants sociaux de la santé (DSS), à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI) et de leur pertinence pour la littératie et les résultats en santé.
- Être préparé et faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins de tous les patients en matière de pharmacothérapie liée au cancer, en particulier dans les populations mal desservies.
- Envisager et utiliser différentes stratégies pour tenir compte de divers niveaux de littératie en santé et styles d'apprentissage (p. ex., communications écrites, audio ou vidéo, utilisation de la technologie, milieu d'éducation des patients, renforcement des messages).

5.6 Défendre la viabilité économique de la pharmacothérapie liée au cancer

- Soutenir les initiatives de gestion des médicaments qui garantissent une utilisation efficace, sûre et durable des produits.
- Défendre la viabilité économique dans le cadre de l'approbation de médicaments, de l'inscription dans les

listes de médicaments et des pratiques en matière de prescription.

- Appuyer les stratégies visant à réduire le gaspillage de médicaments (p. ex., arrondissement des doses, mise en lots, normalisation des doses).
- Soutenir les initiatives visant à gérer les problèmes liés aux pénuries de médicaments (p. ex., solutions de rechange recommandées, attribution éthique).
- Défendre des stratégies de conservation et de réduction des ressources liées à la préparation et à la distribution des médicaments oncologiques.

5.7 Défendre les considérations planétaires dans la pratique de la pharmacie en oncologie

- Tenir compte de l'impact environnemental de la préparation, de la délivrance et de la mise au rebut des médicaments anticancéreux.
- Appuyer les stratégies de réduction des déchets (p. ex., fournitures entrant dans la préparation ou l'administration des traitements).
- Soutenir les stratégies visant à réduire la pollution de l'air, de la terre et de l'eau liée à l'utilisation de médicaments anticancéreux.
- Enseigner aux patients et aux partenaires de soins les pratiques sécuritaires pour la mise au rebut des médicaments anticancéreux.

Annexe 1 :

Le groupe de travail tient à remercier les auteurs des publications et des documents suivants pour leurs conseils et leurs commentaires dans le processus d'élaboration :

1. Association nationale de réglementation de la pharmacie (ANORP). Compétences professionnelles des pharmaciens au Canada lors de leur entrée en pratique, 2014. En ligne : <https://www.napra.ca/fr/publication/competences-professionnelles-des-pharmaciens-au-canada-lors-de-leur-entree-en-pratique/>
2. Consortium canadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). Référentiel de compétences du CPIS pour l'avancement de la collaboration en santé et services sociaux, 2010. En ligne : https://cihc-cpis.com/wp-content/uploads/2024/06/CIHC_FR_053024.pdf
3. Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC). Compétences visées par les programmes de formation de premier cycle en pharmacie au Canada, AFPC 2017. En ligne : https://www.afpc.info/system/files/public/AFPC-Competences%20visees_Educational%20Outcomes%202017_finale%20Juin%202017%20FRANCAIS.pdf
4. Hematology/Oncology Pharmacy Association (HOPA). Scope of Hematology/Oncology Pharmacy Practice, 2013. En ligne : https://www.hoparx.org/documents/111/HOPA13_ScopeofPracticeBk1.pdf
5. National Cancer Control Programme. National Competency Framework for Pharmacists Working in Cancer Care. En ligne : <https://www.hse.ie/eng/services/list/5/cancer/profinfo/training/pharmacist%20cancer%20care%20competency%20framework.pdf>
6. Carrington C, Weir J, Smith P. The development of a competency framework for pharmacists providing cancer services. J Oncol Pharm Practice 2010;17(3):168-78.
7. Commission de vérité et réconciliation du Canada. : Appels à l'action. En ligne : https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf
8. Gouvernement du Canada. Science et données de recherche sur la santé. Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>